

Le service d'inspection reconnu obtient le renouvellement de sa reconnaissance et de son habilitation

24.6.2026 - | EDF

Le Service Inspection Reconnu (SIR) a récemment passé une étape clé avec l'audit mené par l'ASNR, réalisé sur une durée de deux jours et demi sur site. Une échéance importante, abordée avec sérieux et préparation... et qui s'est conclue de manière très positive puisque le SIR a obtenu le renouvellement de son habilitation ! Retour sur cette réussite.

Une préparation solide et collective

L'audit s'est appuyé sur une préparation rigoureuse. Dès le début de l'année, un travail en amont avec des pairs a permis à l'équipe de se mettre dans de bonnes conditions et d'adopter le bon état d'esprit.

Trois semaines avant l'échéance, les salariés du service d'inspection ont réalisé le tour des services afin d'expliquer les attentes et les enjeux de l'audit. Une démarche payante : tous les services ont joué le jeu et se sont investis dans cette préparation.

En parallèle, les dossiers ont été transmis en amont aux auditeurs, qui sont arrivés avec des questions ciblées, confirmant la nécessité d'une préparation approfondie.

L'audit a été mené par une équipe de quatre personnes, aux profils complémentaires, permettant de répondre efficacement aux sollicitations des auditeurs.

C'est reparti pour 4 ans !

L'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR) a transmis au site sa décision de reconduction de l'habilitation et de la reconnaissance du Service Inspection de Saint-Alban Saint-Maurice pour les 4 prochaines années. Une bonne nouvelle qui témoigne du professionnalisme du SIR et de l'ensemble des services qui oeuvrent à la maîtrise du risque pression sur le CNPE.

Qu'est ce que le SIR ?

Le Service d'Inspection Reconnu (SIR) est en charge de la surveillance des Équipements Sous Pression conventionnels (non nucléaires). Il aménage la réglementation en élaborant des Plans d'Inspection et en surveillant leur bonne mise en œuvre. Il réalise également les inspections périodiques, autorise la mise en service des équipements, et peut prescrire l'arrêt immédiat d'un matériel jugé non conforme ou dangereux.

<https://www.edf.fr/la-centrale-nucleaire-de-saint-alban-saint-maurice/les-actualites-de-la-centrale-nucleaire-de-saint-alban/le-service-d-inspection-reconnu-obtient-le-renouvellement-de-sa-reconnaissance-et-de-son-habilitation>